

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2015-213 14232 (corr. M. A. Lopez Vazquez)
N/Réf : AVL/JMB/SGL-2.379/s.587
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Rue Antoine Bréart, 20 / angle rue d'Albanie.

Division d'une maison unifamiliale avec rez-de-chaussée commercial en plusieurs logements (et maintien du commerce), augmentation de volume en intérieur d'îlot, modification de la façade (régularisation).

Demande de permis d'urbanisme.

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 27/04/16, sous référence, reçue le 29/04, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11/05/16.

La demande vise un immeuble d'angle d'inspiration néoclassique datant de 1898 (entrepreneur François Bourgeois) inscrit à l'inventaire du Patrimoine monumental de Saint-Gilles.

Le bien est compris dans la zone de protection de l'immeuble moderniste sis rue A. Bréart 47 et dans celle de la maison J.B. Aglave sise rue A. Bréart 7.

La demande vise la mise en conformité urbanistique de l'état de droit de l'immeuble, à savoir : caves et compteurs au sous-sol, commerce au rez-de-chaussée, un logement au premier étage, un logement au second étage et un logement au troisième étage ; trois lucarnes en toiture avant (une sur la façade côté Albanie et deux sur la façade côté Bréart) ; une extension en façade arrière.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur les interventions à régulariser car elles n'ont pas d'impact sur les immeubles protégés, ni sur le bien en question.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de Concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme Fl. Vanderbecq.